

N° 89
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

14 mars 2024

PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2023-285 du 19 avril 2023 portant **extension et adaptation** à la **Polynésie française**, à la **Nouvelle-Calédonie** et aux îles **Wallis et Futuna** de diverses **dispositions législatives relatives à la santé***

(procédure accélérée)

Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 140, 396 et 397 (2023-2024).

Article unique

L'ordonnance n° 2023-285 du 19 avril 2023 portant extension et adaptation à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie et aux îles Wallis et Futuna de diverses dispositions législatives relatives à la santé est ratifiée.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 mars 2024.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER